



RETRAITÉS
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Liaison 01

Journal des retraités Cfdt de l'Ain

Janvier 2024 - n°358



Les membres de l'UTR-01 devant le musée des Confluences à Lyon le 9 novembre 2023.

photo Régine Millet



Georges PEYRARD,
secrétaire général de
l'UTR CFDT 01

Sommaire

page 2 : Édito : Tourner la page, vraiment ?...

page 3 :
Entrevue avec la Directrice de la CPAM

page 4 :
Rencontre avec le Conseil départemental de l'Ordre des médecins

pages 5 et 6
Propositions de la com. "Loisirs-Culture" pour 2024

page 7 :
France Services peut être une solution

page 8
BRSS, QUESACO ?

page 9 :
" Cotiser, c'est exprimer sa solidarité "
A vos agendas

page 10
Les dernières sorties de l'année 2023

2023 année mouvementée, forte en engagements, déceptions, défaites, colères et espoirs :

Défaite productive, où la CFDT est apparue comme leader du mouvement inter-syndical sur la réforme paramétrique des retraites. Nous, retraités CFDT, y avons tenu toute notre place, en pleine solidarité avec les salariés. Une opportunité aussi de créer ou recréer des liens et d'engranger une spirale positive en matière d'adhésions à la CFDT, gage d'un renforcement à tous les niveaux de notre démocratie interne.

Déception et impatience d'attendre encore l'Arlésienne d'une vraie loi sur le grand âge et l'autonomie, avec les moyens financiers adéquats et pérennes.

Inquiétude et colère de voir les responsables de notre pays tourner le dos au si joli mot de Fraternité, pour basculer vers l'indignité, en adoptant une loi synonyme d'exclusion et d'atteinte aux droits notamment pour les personnes étrangères en situation régulière. Ils alimentent ainsi les divisions et la précarité, faisant au passage un pont d'or aux partis d'extrême droite, ceux-là même contre qui ils prétendaient servir de rempart !

Ils auraient dû lire Mona Ozouf (1) : « la Fraternité complète les valeurs de Liberté et d'Égalité. Ce n'est pas un droit, mais un devoir, une volonté vertueuse, un facteur d'union, quand la liberté porte en elle la dissidence. On la célèbre donc comme une conjuration de l'égoïsme contenu dans l'individualisme des droits ou comme la résolution affective des conflits qui peuvent s'élever entre la Liberté et l'Égalité », ou encore Cynthia Fleury (2) pour qui la Fraternité ne peut pas rester un vœu pieux, mais est une valeur structurante « en ce sens qu'elle nous constitue en tant que société et aussi en tant qu'humains ».

Et oui, sans Fraternité, pas de Liberté, ni d'Égalité et... pas de Démocratie.

Mais 2023, ce sont aussi des parents d'élèves qui se mobilisent pour mettre à l'abri femmes et enfants qui dorment à la rue. La générosité est toujours là, peu spectaculaire, mais bien réelle. Enfin, dans un monde en feu de toutes parts (Ukraine, Proche Orient, Soudan du Sud, Birmanie, Argentine, etc..), nous voyons poindre quelques promesses d'espoir, comme en Pologne.

Au moment d'affronter 2024, année d'élections européennes, je vous invite à garder précieusement tout cela au cœur et à affirmer, chaque fois que nous le pouvons, sans renoncer à nos autres revendications, notre Fraternité en France et à l'International. Rassemblons notre courage pour construire un monde plus chaleureux, qui accueille la différence d'abord comme une richesse.



Notre expérience nous enseigne que, malgré les vents mauvais, le soleil finit toujours par se lever à l'Est...



Georges PEYRARD,
secrétaire général UTR 01

(1) Mona Ozouf, historienne et philosophe française, dans *Liberté, Égalité, Fraternité* Ed. de l'Aube P17

(2) Cynthia Fleury, philosophe et psychanalyste française, dans *Liberté, Égalité, Fraternité* Ed. de l'Aube P70

Entrevue avec la Directrice de la CPAM, une rencontre intéressante

Suite à l'enquête sur l'accès aux soins :

Le 28 décembre, à la demande de l'UTR, une délégation composée de Georges Peyrard, Marie Jo Rivat, Claude Rosenberg et Régine Millet a rencontré Mme Laurens, directrice de la Caisse Primaire d'assurance maladie (CPAM)

Dans l'Ain, 5% des patients en Affection de Longue Durée n'ont pas de médecin traitant alors que le taux national s'élève à 22%.

Dans le département, les médecins ont joué le jeu et donné priorité aux patients en ALD.

La CPAM aide à l'installation de professionnels de santé dans les zones sous-dotées mais ne peut les contraindre à venir sur notre territoire.

Elle aide aussi à financer des assistants médicaux pour libérer du temps médical. Les tâches déléguables représenteraient 20% du temps de travail d'un médecin.

Les Infirmières en Pratique Avancée sont un nouveau métier qui permettrait d'assurer le suivi de certains patients en coordination avec le médecin traitant.

Le manque d'anticipation des collectivités est pointé soulignant que les pratiques évoluent et qu'il ne suffit pas d'avoir un local avec cabinet de consultation et salle d'attente alors qu'il faudra accueillir assistant médical, Infirmières en Pratique Avancée ou d'autres médecins. Les médecins en place accueillent peu d'étudiants en médecine. La CPAM dit agir pour rendre le territoire plus attractif et travailler avec les facultés de médecine de la région.

Concernant les dépassements d'honoraires pratiqués par des médecins généralistes, la CPAM leur adresse un courrier de rappel à la règle qu'ils ont acceptée en signant le contrat avec la CPAM mais ne précise pas si cela peut aller jusqu'au déconventionnement qui pénaliserait les patients. Les tarifs relèvent de la négociation nationale de la convention médicale. Quant aux dépassements d'honoraires pratiqués par les spécialistes, les personnes ne font pas de réclamations auprès de l'Assurance Maladie. La caisse a connaissance des dépassements sauf s'il s'agit de « dessous de table ».

Les téléconsultations représentent 5% des consultations. Le déploiement de bus médicaux n'est pas d'actualité dans l'Ain. Le temps médical étant rare, il ne faut pas gaspiller la ressource médicale. Il faut privilégier des consultations à distance avec le médecin traitant, depuis le domicile de personnes qui sont éloignées avec une infirmière qui accompagne la démarche et préserve l'intimité.

Au cours de l'échange, la question des modalités d'exercice a été abordée et les points de vue divergent. Pour la CFDT il faut être ouvert au salariat, à l'exercice libéral, en groupe, ... Il n'existe pas une solution unique. Selon notre interlocutrice, le système de santé est fait pour l'exercice libéral, d'ailleurs les centres de santé sont en déficit, les centres médicaux de soins non programmés avec des médecins urgentistes consomment du temps médical et favorise « la consommation de soins » et le nomadisme. L'objectif est vraiment d'avoir la bonne réponse au besoin de soins.

La mise en œuvre du 100% santé est variable selon les professions. 70% des audioprothèses et 50% (+ 25% en tarif modéré) des prothèses dentaires sont prises en charge dans le cadre du zéro reste à charge. C'est sur les lunettes que le 100% santé est moins appliqué, pas toujours proposé et surtout présenté avec de nombreux défauts par les opticiens. Il reste donc des marges de progrès mais il n'y a pas d'obligation et pas de moyens juridiques de contraindre.

Les dentistes sur le secteur sont devenus devenus rare et certains profitent de la situation pour dresser une liste de soins -justifiés ou non- imposante et établir des devis exorbitants (plus de 13000€) et non conformes car sans proposition de 100% pour les couronnes et autres implants, ni de panier modéré. Des devis ont été remis à destination du dentiste conseil de la caisse.

La directrice de la caisse incite à ce que chaque assuré aille sur son compte Ameli.fr vérifier ses décomptes, les dates de soins, signaler des anomalies et consulter le site qui est une mine d'informations.

Cette entrevue n'a pas apporté de réponses à toutes nos questions mais l'échange de points de vue est intéressant.

Régine MILLET

Journal des Retraités-CFDT de l'Ain (UTR)
Maison des syndicats 3 impasse Chanut
01000 Bourg en Bresse
Directeur de la publication : Georges Peyrard

Pour nous contacter ou nous rencontrer
Téléphone : 04 74 22 73 39 - Courriel : ain@retraites.cfdt.fr
Permanences : les mercredis de 10 h à 12 h sauf vacances scolaires
3 impasse A. Chanut 01000 Bourg-en-Bresse
Site internet : <https://www.cfdt-retraités.fr/Ain>

Rencontre avec le Conseil départemental de l'Ordre des médecins.

Le jeudi 14 décembre 2023 au matin, une délégation UTR composée de Georges Peyrard, Floréal Rodriguez et Marie-Jo Rivat s'est rendue dans les locaux du Conseil de l'Ordre des médecins de l'Ain à Bourg en Bresse (Régine Millet était excusée).

Elle a été reçue cordialement par le Président du Conseil de l'Ordre, le docteur Hervé Arnould, et par le docteur Jacques Baradel. Ceux-ci ont précisé que le Conseil de l'Ordre n'était pas un syndicat et avait pour fonctions principales de veiller à l'éthique et la déontologie.

En introduction Georges a présenté l'UTR et les objectifs de l'enquête accès aux soins avec les revendications de la CFDT, puis Marie-Jo a donné les résultats de l'enquête départementale et de l'enquête régionale.

Ensuite les médecins ont abordé **la situation médicale dans le département.**

Il y a un déficit important de médecins, ils partent en retraite à 67 ans mais beaucoup continuent. La charge mentale est élevée et les conditions de travail liées à l'administratif sont lourdes. La nouvelle génération de médecins veut une vie de qualité.

La situation actuelle est d'origine politique. Il y a quarante ans, pour résorber le déficit de l'assurance maladie, il fallait moins de médecins donc moins de prescriptions avec pour conséquences moins de dépenses pour la sécurité sociale, d'où le numérus clausus pour réduire le nombre d'étudiants en médecine !!! Ceux-ci passent de 8558 en 1972 à 4100 en 1988 (sources Que Choisir décembre 2023). D'après le docteur Arnould, le taux nécessaire sera atteint dans sept ans ! La solution du salariat des médecins (comme en Saône et Loire) n'en est pas forcément une dans la mesure où il faut bien le payer au travers des impôts.

Pour améliorer l'accès aux soins les maisons de santé pluridisciplinaires existent depuis 15 ans environ. Elles se développent avec des aides. Pour pallier au manque de médecins il y a des transferts de tâches vers les sages femmes, les pharmaciens et les infirmières en pratiques avancées. Ces dernières doivent être encadrées et en référer au médecin, elles ne doivent pas fonctionner de façon isolée. Des centres de soins non programmés se développent avec l'aide à l'installation des collectivités locales. Dans la région 31 médico-bus sont prévus. La Croix Rouge s'investit auprès des plus démunis.

Cependant il existe encore des freins à l'accès aux soins pour tous.

Pour les médecins certains patients abusent de consommation de soins et encombrant les consultations. Le service d'accès aux soins est encore à organiser. Actuellement il n'y a pas d'éléments financiers pour faire évoluer la médecine et les délais d'interventions augmentent ainsi que la charge des patients avec l'avancée en âge. En étant optimistes les difficultés structurelles seront résolues dans 2 ou 3 ans. L'Ordre des médecins est favorable aux évolutions à condition que le patient soit bien pris en charge.

Selon l'Ordre des médecins tout le monde en France peut être traité. Nous avons un système de santé publique qui marche. Les dépassements d'honoraires sont autorisés par la loi avec tact et mesure. Nul n'est obligé de payer, c'est au patient de choisir. Il y a obligation de devis. L'accès aux soins gratuits est soutenu par les mutuelles. De temps en temps il faut rappeler la loi, tant pour les patients que pour les médecins.

Sur les délais importants dans les consultations et traitements entre public et privé, le docteur Arnould dit que le privé est autorisé par la loi. Dans les hôpitaux publics le privé ne doit pas dépasser 20% de l'activité avec des créneaux réservés ce qui donne des délais plus courts que l'activité publique qui prend en charge les 80% restants. Sur les honoraires globaux 20% sont reversés à l'hôpital.

Une commission d'activité libérale examine avec différents organismes les différentes activités médicales et font des rappels à la loi.

Pour conclure, après ces échanges cordiaux, inhabituels entre syndicalistes et praticiens libéraux, d'environ une heure trente où nous avons été écoutés, nous avons enrichi réciproquement les informations sur l'accès aux soins dans le département. Quant à l'Ordre des médecins, il nous a indiqué sa volonté d'être plus vigilant sur l'application de la loi.

Marie-Jo RIVAT



Pour lire le bulletin de l'ordre des médecins
https://www.conseil-national.medecin.fr/sites/default/files/external-package/bulletin/1rrqi7m/medecins_88.pdf

Propositions de la com. "Loisirs-Culture" pour 2024

Avec l'arrivée de la nouvelle année, la commission "Loisirs-culture" vient d'esquisser les grandes lignes des projets de l'année 2024. Tout le monde reconnaît l'importance de partir de chez soi pour aller à un spectacle, à une animation, découvrir des sites, voyager sur un ou plusieurs jours... Partir nous ouvre au monde et nous permet de faire de nouvelles rencontres. Une thérapie bénéfique qui participe à notre épanouissement, à notre développement personnel.

Pour 2024 : l'UTR-01, vous propose de partir à l'aventure et vous invite à choisir une ou plusieurs des 7 propositions en nous retournant le coupon de pré-réservation dès à présent. Pour la sortie évasion du mois de mai et la découverte de la Croix Rousse en novembre, la participation s'effectuera selon votre contribution à la cotisation syndicale. Le coût de ces sorties sera décliné dans le prochain liaison.

☆☆☆

Mardi 13 février 2024 à 14h, salle Léon Bellet, rue Juliette Récamier, Bourg-en-Bresse.

Ce jeu de hasard populaire devenu traditionnel à l'UTR01 permet de passer un bon après-midi ludique et convivial entre adhérents.



En complément de lots offerts aux joueurs chanceux, tartines de fromage fort, bugnes et bolée de cidre...

☆☆☆

Avril : Découverte culinaire

Sur le principe des saveurs du monde dans un restaurant grec. Outre l'aspect gastronomique, c'est d'abord et avant tout un lieu de rencontre, de convivialité, un lieu où l'on se sent bien pour passer un bon moment



en compagnie de camarades. Le standing n'est pas la priorité ; ce qui compte c'est qu'on s'y sente bien et que l'on mange plutôt copieusement.

☆☆☆

Fin mai : journée « évasion »

Le matin, découverte du château de Cormatin, situé en Saône-et-Loire, construit à partir de 1606 ; il impressionne par ses façades au style militaire.



Il renferme une prouesse architecturale, un escalier à cage vide de 21 m de haut, le plus ancien et le plus vaste dans cette technique.

A partir de midi, déjeuner et spectacle au moulin du Lac à Trivy, dans un cabaret style music-hall. Avec diverses animations mêlant : danse, chant, humour, magie, acrobaties, et pour terminer le French Cancan !



Participation au prorata de votre cotisation.

☆☆☆

Juin : gastronomie (friture) à Grièges et château de Pont-de-Veyle

Au bord de l'ancien chemin de halage, le Port de By a conservé le charme des guinguettes d'antan. Ancien café restaurant, avec vue sur la Saône et les monts du Beaujolais.



Au menu : friture fraîche de Saône, ou grenouilles, volaille de Bresse, quenelle et autre andouillette... Une cuisine simple, généreuse et sincère.

☆☆☆

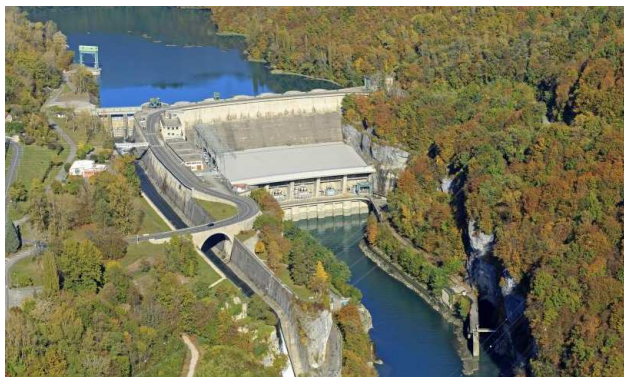
Septembre : les glacières de Sylans

Le lac de Sylans, dans le Haut Bugey, a vu se développer sur ses berges, à la fin du 19^{ème} siècle, l'entreprise des glacières. Vous êtes invité(s) à retourner 140 ans en arrière, sur l'un des plus gros sites d'exploitation de la glace naturelle où un guide vous relatara l'histoire d'un étonnant patrimoine industriel ! Revivez un temps où frigos et congélateurs n'existaient pas.



Ensuite visite du barrage de Génissiat.

Septembre : le barrage de Génissiat



2^{ème} barrage hydroélectrique construit sur le Rhône après l'usine hydroélectrique de Cusset. Lors de son inauguration, il est le plus important ouvrage d'Europe occidentale et contribue au redressement de la France d'après-guerre. L'évacuateur de crues, la partie la plus visible et la plus photographiée de l'ouvrage, se termine par le spectaculaire "saut de ski" qui projette l'eau tout au milieu du fleuve, pour dissiper son énergie et protéger les rives d'une érosion rapide.

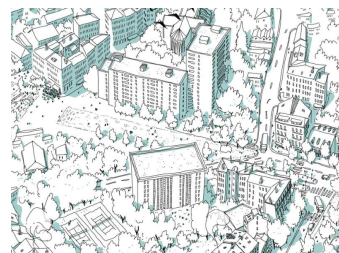
Avec la CNR (*compagnie nationale du Rhône*), visite guidée de la salle des machines à la salle des commandes, à l'intérieur même du barrage, visite interactive et pédagogique, où se mêlent l'art, l'histoire et la technologie hydraulique.

☆☆☆

Octobre : sortie URR-AuRA

L'URR-AuRA organise depuis quelques années un voyage de 3 ou 4 jours.

La commission régionale, chargée d'émettre des propositions, se réunira le 25 janvier. Je ne manquerai pas de vous préciser le projet 2024 dans le prochain Liaison,



☆☆☆

Novembre : sortie à Lyon Croix-Rousse et maison des canuts

Perché sur sa colline, le quartier historique de la Croix-Rousse domine la ville de Lyon C'est ici que démarre l'histoire des Canuts faisant de la ville la capitale de la soie. Aujourd'hui, cet ancien quartier ouvrier est particulièrement prisé pour sa douceur de vivre, ses commerces et sa vie animée. Visite de la Maison des Canuts.



Participation au prorata de votre cotisation.

Robert Fontaine

Ce riche programme vous intéresse tout ou partie ? Pour nous permettre de préparer au mieux ces sorties, nous avons besoin de connaître le nombre de participants suffisamment tôt.

C'est pourquoi nous vous demandons de vous préinscrire en remplissant et en nous adressant le présent coupon, accompagné d'un chèque d'acompte de 50 € (sauf pour le loto) soit par :

- Courrier postal => UTR-01 CFDT 3 impasse Chanut 01000 Bourg en Bresse
- Courriel => ain@retraites.cfdt.fr
- Permanence => Mercredi matin à partir de 10 h au local 3 impasse Chanut à Bourg

Nom & Prénom

Adresse courriel : 📧 [___ | ___ | ___ | ___ | ___]

demande une préinscription pour :

- Février => Mardi 13 février loto
- Avril => Repas découverte des saveurs Grec
- Fin mai => Journée évasion château Cormatin et spectacle cabaret
- Juin => Sortie gastronomique au port de By
- Septembre => Les glaciers de Sylans et barrage de Génissiat
- Octobre => Sortie de 3 à 4 jours avec l'URR CFDT AuRA
- Novembre => La Croix-Rousse et la Maison des Canuts

La réunion d'information des adhérents du 11 décembre 2023

Besoin d'aides dans vos démarches ?

France Services peut être une solution.

Ce lundi 11 décembre 2023 après-midi, les membres du conseil et adhérents de l'UTR01 se sont retrouvés une quarantaine pour s'informer et échanger sur ce que propose la Maison France Service installée au Pôle Social Amédée Mercier de Bourg-en-Bresse, l'une des 23 agences France Services du département de l'Ain.

M. Eric Thomas, directeur du centre social, et Mme Sandra Zaccagnino, agent d'accueil, nous ont longuement décrit les multiples facettes de ce dispositif qui permet en un seul lieu d'accéder aux principaux organismes de service public.

L'intérêt du programme France services réside dans la proximité et l'accompagnement humain des usagers, dans un contexte de numérisation de la société et de l'essor des plateformes téléphoniques qui excluent une partie de la population de l'accès aux services publics.

Les MFS sont portées par des collectivités territoriales (64% des structures), La Poste (18%), des associations (15%), l'État (1% des France services se situent dans une sous-préfecture), la MSA (la sécurité sociale agricole).

Une équipe de 2 agents reçoivent du lundi au vendredi, sans rendez-vous, les personnes souhaitant avoir des informations, de l'aide à la constitution de dossiers ou un accompagnement dans des démarches concernant les Finances Publiques, l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, Pôle Emploi, la Poste, la MSA, les Allocations Familiales, la Justice ou l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (immatriculation, permis de conduire ou carte d'identité).

Cette équipe dispose, dans un cadre qu'elle souhaite accueillant et convivial, des compétences techniques, de l'accès aux applications, des relais dans les différentes administrations et de l'empathie nécessaire à un accueil de qualité de toute personne, quel que soit son lieu de résidence, pour l'aider dans ces démarches parfois complexes.

Il leur est possible en intermédiaire des administrations de permettre aux citoyens la constitution et le suivi de leur dossier.

C'est par exemple l'aide à la rédaction d'un CV pour une recherche d'emploi, l'envoi d'une demande de permis de conduire, une déclaration de revenus ou la



constitution d'un dossier de retraite (sujet en nette augmentation ces derniers mois).

Il est fortement recommandé d'anticiper sa venue par un contact téléphonique ou par mail pour préparer en amont la rencontre et se munir des documents nécessaires.

La particularité de cet espace est de se trouver au sein du Pôle Social Amédée Mercier et de faire bénéficier également les usagers des services de ses partenaires : notamment l'aide d'un écrivain public, d'une médiatrice santé pour toute question concernant la santé, de la Mission Locale ou d'une aide au numérique.

Chacun des participants a pu être ainsi informé du déploiement à Bourg-en-Bresse des services publics de proximité et de la transformation de l'état voulue par le président de la République.

De nombreux participants ont également partagé leur expérience, leurs souhaits et se sont fait aussi le relai de proches confrontés aux difficultés rencontrées dans leurs démarches administratives et numériques.

Floréal RODRIGUEZ-MARTIN

France services de Bourg-en-Bresse
Centre Social Amédée Mercier
57 avenue Amédée Mercier
01000Bourg-en-Bresse

☎ 04 26 89 81 81

Courriel :

maisonfranceservices@bourgenbresse.fr

Vous pouvez aussi les contacter pour savoir où trouver un point France Services proche de chez vous..

BRSS, QUESACO ?

Ce sigle figure sur le tableau des garanties des mutuelles.

La BRSS est la base de remboursement de la sécurité sociale au tarif de convention et sert à définir la somme qui vous est remboursée par l'assurance maladie (CPAM, MSA) après un acte médical.

La BRSS est un tarif défini par la sécurité sociale sur lequel cet organisme se base pour rembourser le patient. Selon les actes médicaux, un pourcentage variable (taux de 100%, de 70%...) est appliqué. Pour bénéficier du meilleur taux, le patient doit respecter le parcours de soins coordonnés et déclarer un médecin traitant.

Les tarifs appliqués par les médecins et le montant qui sert de base de remboursement à l'assurance maladie sont définis selon la discipline du médecin (généraliste ou spécialiste) et de son secteur d'activité (secteur 1 ou 2).

Le médecin conventionné de secteur 1 applique le tarif défini par convention avec l'assurance maladie. Il s'engage à ne pas dépasser ce tarif. Certains dépassements exceptionnels peuvent être remboursés par l'assurance maladie s'ils sont justifiés (dimanche, nuit).

Le médecin conventionné en secteur 2 peut pratiquer des dépassements d'honoraires. Ceux-ci doivent être appliqués avec tact et mesure et respecter le contrat signé avec l'assurance maladie Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM) qui détermine des pourcentages selon les spécialités.

La BRSS sert de référence aux mutuelles de santé pour fixer leurs remboursements (100, 200, ... 400%) qui s'y réfèrent pour les dépenses de consultation, de pharmacie et d'hospitalisation... Pour certaines dépenses dentaires et optique, elles établissent généralement leurs remboursements en euros et non en pourcentage de la BRSS.

Vous l'avez compris, si vous devez supporter souvent des dépassements d'honoraires sur certains actes particuliers nécessités par votre état de santé, vous avez intérêt à choisir une option de mutuelle "(200, 250%...) que l'option de base", ce choix entraînant une cotisation plus élevée.

Toutefois, ce n'est pas parce qu'une mutuelle prend en charge 300% de la BRSS qu'elle sera plus intéressante qu'une autre mutuelle ne remboursant « que » 200% si ses

tarifs sont exorbitants par rapport à cette seconde mutuelle.

Ce qu'il faut retenir :

- ↳ Les médecins généralistes sont, dans leur grande majorité, conventionnés secteur 1 (pas de dépassements d'honoraires).
- ↳ Rares sont les spécialistes qui ne demandent pas de dépassements, ceux, non conventionnés, pratiquant des dépassements totalement libres et qui ne sont remboursés que quelques euros par la sécurité sociale.
- ↳ Les médecins non conventionnés pratiquent des honoraires libres, ils ne sont pas connus de l'Assurance Maladie car aucun contrat ne les lient.
- ↳ Il est important de comparer attentivement les tarifs des mutuelles mais également les taux de remboursement notamment pour les catégories d'actes auxquelles vous êtes le plus susceptible d'avoir recours (dentaire, optique, spécialiste...).
- ↳ Il est rappelé que, depuis 2021, la réforme 100% santé (0 reste à charge) a pour but de donner à tous un accès à des soins de qualité pris en charge en totalité pour l'optique, les aides auditives et le dentaire.
- ↳ Les affections de longue durée (ALD), exemples : AVC, cancer, diabète, Alzheimer, Parkinson, etc..., sont prises en charge à 100% de la BRSS. Il y a exonération du ticket modérateur.
- ↳ Les dépassements ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie. Les complémentaires santé peuvent, selon les contrats choisis, rembourser tout ou partie des dépassements.
- ↳ A de rares exceptions, la participation forfaitaire (1€ par consultation), la franchise médicale (0,50€ par boîte de médicament, par acte paramédical, 2€ par transport sanitaire...) restent à la charge du patient jusqu'à concurrence de 50€ par an.

Des questions ? N'hésitez pas à les soumettre à l'UTR.

Jean-Michel SIMON

Ci-dessous, quelques exemples de remboursement.

Acte	Prix payé	BRSS	Taux de remboursement	Remboursement Sécu	Remboursement avec mutuelle	Reste à charge
Consultation généraliste secteur 1	26,50€	26,50€	70%	17,55€	7,95€ (Mutuelle à 100% BRSS)	1€ de participation forfaitaire
Consultation spécialiste, secteur 2, OPTAM	35€	26,50€	70%	17,55€	7,95€ (Mutuelle à 100% BRSS)	9,50€ dont 1€ de participation forfaitaire
Consultation spécialiste Secteur 2, OPTAM	35€	26,50€	70%	17,55€	16,45€ (Mutuelle à 300% BRSS)	1€ de participation forfaitaire

" Cotiser, c'est exprimer sa solidarité ".

1. Une très bonne rentrée des cotisations en 2023 : nous vous remercions particulièrement pour votre fidélité dans l'engagement et la solidarité.
2. *Les attestations fiscales sur les cotisations 2023 seront éditées début février 2024. Pour alléger les frais postaux, elles seront transmises par mail à tous les adhérents qui ont une adresse internet connue et par courrier aux autres adhérents.*
3. Cotisation 2024 : le conseil national confédéral a voté un réajustement de 0,80 % de la cotisation des adhérents retraités, correspondant au pourcentage de revalorisation des pensions de base en 2023.
4. Le conseil syndical de l'UTR a validé ce réajustement le 11-12-2023. Cela correspond à une évolution de la cotisation de +0,04 € pour une pension de 1000€ en 2022 passée à 1000,80€ en 2023 ; +0,06 € pour une pension de 1500 € en 2022 devenue 1512 € en 2023... (pour les adhérents salariés, ce réajustement sera de 3,90 %.)

POURQUOI AJUSTER LA COTISATION SYNDICALE ?

Pour la CFDT, la cotisation doit être la ressource financière principale qui lui garantit son autonomie. C'est aussi un acte de solidarité entre les adhérentes et les adhérents, quel que soit leur revenu, pour avoir accès à tous les Services à l'adhérent de la CFDT comme : la prestation grève de la Cnas, le soutien juridique, ou encore Réponses à la carte.

Par ailleurs, la cotisation sert également à assurer la pérennité des actions des structures de la CFDT (syndicats, UTR, fédérations, URI, Confédération etc.) car, toujours selon la charte de la cotisation syndicale, une partie de celle-ci leur est destinée. Ainsi, quel que soit son champ professionnel ou son territoire, un adhérent ou une adhérente sera toujours accompagné ou aura accès aux Services à l'adhérent... (Extrait de la circulaire confédérale CFDT)

Par ailleurs l'UTR de l'Ain invite les adhérents qui auraient connu une évolution de leur pension en 2023 (cotisation estimée lors de l'adhésion car toutes les pensions n'étaient pas connues, perception d'une retraite complémentaire plus ou moins élevée à 65 ans, etc.) à le signaler à l'UTR pour que leur cotisation soit calculée à nouveau à 0,50 % du total de leurs pensions nettes avant impôt. De même, les adhérents qui règlent leur cotisation par chèque sont invités à calculer leur cotisation sur la base de 0,50 % du total de leurs pensions nettes avant impôt au 01/01/2024.

Nous faisons confiance à l'ensemble de nos adhérents pour que leur cotisation reflète bien leurs pensions. Nous sommes bien sûr disponibles pour répondre à vos questions.

Les gestionnaires des adhérents et cotisations :

Chantal Pelud ☎ 06 08 57 63 61

Irène Girod ☎ 06 30 63 66 06.

1^{er} SEMESTRE 2024, à vos calepins :

JANVIER	Lundi 22 le matin, Commissions	Lundi 22 l'après-midi, Conseil		
FEVRIER	Mardi 13 après-midi, Loto UTR			
MARS	Lundi 4 le matin, Conseil	Lundi 4 l'après-midi, Réunion d'Infos Europe		
AVRIL	Mardi 2 et mercredi 3 Formation "adhérents bientôt à la retraite"	Jeudi 4 Journée d'accueil Nouveaux Adhérents	Lundi 8 matin, Commissions	Lundi 8 après-midi, Conseil
MAI	Jeudi 16 Assemblée Générale UTR CFDT 01		Jeudi 30 Sortie UTR	
JUIN	Lundi 10 matin, Commissions	Lundi 10 après-midi, Conseil	Les 12 -13 -14 Congrès U.R.I.	

Les dernières sorties de l'année 2023

Visite de la cuivrerie de Cerdon et du musée de la résistance à Nantua

C'est une trentaine d'adhérents de l'UTR qui ont rejoint en covoiturage la cuivrerie de Cerdon où des générations d'ouvriers ont transformé le cuivre et ses alliages grâce à diverses techniques et machines, témoins de l'évolution des procédés industriels comme des grandes mutations des 19ème et 20ème siècles

A notre arrivée, nous sommes accueillis par une guide qui nous relate l'histoire des deux pionniers : Eugène Main et Louis Carrier, qui en 1836 fondent un premier atelier de travail des métaux, avant de s'installer en 1867 au cœur du village de Cerdon pour bénéficier de la rivière la "Suisse" afin d'utiliser la force motrice.

Au cours de cette visite, chacun a pu assister à des démonstrations de savoir-faire sur les différentes machines classées aux monuments historiques.

A midi, nous étions attendus au restaurant au bord du lac de Nantua pour un succulent repas et à 14h30, direction l'ancienne prison devenu musée de la résistance.



Le musée avec ses textes, photos, objets et par la narration de notre guide, évoque les épisodes tragiques ou héroïques et aborde les thèmes de l'entrée en guerre, de la vie quotidienne sous l'occupation, du régime de Vichy, de la Résistance et des maquis de l'Ain et des Savoies, de l'aide des alliés et de la déportation. Visite riche de témoignages de résistants, de reconstitutions, d'objets du quotidien, affiches, matériels et uniformes militaires... En 2h30, un véritable parcours historique et vivant au cœur de la Seconde Guerre mondiale qui ne peut nous laisser indifférents de cette période troublée.

Robert FONTAINE

Les retraités en Alsace

Mercredi 18 octobre, dix adhérents de l'UTR-01 ont pris place dans le bus venant de Lyon avec une cinquantaine de personnes des UTR de Rhône-Alpes.

Arrivé à Obernai (Bas Rhin), le groupe s'agrandi d'une dizaine d'adhérents URR Aura venus en TGV.

Malgré une météo maussade, nous avons pu apprécier le charme et le caractère typique des quartiers anciens de cette ville ainsi que la visite d'une cave avec dégustation de quelques crus du vignoble alsacien.

Le lendemain matin, nous quittons le VVF d'Obernai, pour aller à la découverte de l'imposant Château du Haut-Koenigsbourg dominant la plaine d'Alsace, restauré par l'Empereur Guillaume II pendant l'annexion allemande de l'Alsace après la guerre de 1870 et 1918

Hélas, le temps couvert nous a privé du panorama et de la vue sur la Forêt Noire chez nos voisins allemands.

L'après-midi, nous avons visité le Mont Saint-Odile, surmonté par l'abbaye de Hohenbourg, couvent qui surplombe la plaine d'Alsace, fondé par sainte Odile, patronne de l'Alsace, fille du duc Etichon.

En soirée, nous avons dégusté la traditionnelle choucroute alsacienne lors d'un dîner-spectacle animé par un groupe de danseurs et chanteurs alsaciens, vêtus de leurs costumes typiques (coiffes pour les femmes, gilets pour les hommes).

Le lendemain,, nous avons passé toute la journée à Strasbourg, la matinée au Parlement Européen. Le repas a été pris dans une "winstub" qui nous a servi des "flammenkuchen". La visite de la cathédrale, en grès rose des Vosges, de son horloge astronomique et une croisière sur des canaux de l'Ill, affluent du Rhin ont agrémenté l'après-midi.

Le 21 octobre, au retour, nous avons visité la saline royale à Arc et Senans (Doubs) que Nicolas Ledoux, architecte, a construit sous le règne de Louis XV.



Jean-Michel SIMON

Visite du Vieux-Lyon et du musée des Confluences (voir photo en couverture)

Le 9 novembre : nous sommes une vingtaine d'adhérents de l'UTR-01 à attendre le train de 8h14 en gare de Bourg pour rejoindre Lyon et qui vient d'être supprimé pour cause d'un problème technique sur les voies du côté de Lent-Servas.

Pas de panique, nous prenons le train de 8h45 via Ambérieu en Bugey pour arriver à Lyon Part Dieu avec près d'une heure de retard. En métro, nous rejoignons le Vieux-Lyon où nous attend notre guide.

Malgré la pluie, notre guide nous invite à parcourir les ruelles pavées du quartier Saint-Jean, entre cours intérieures et traboules, à la découverte de cette ambiance si particulière. Urbanisé dès le Moyen-âge, le quartier dévoile aujourd'hui sur 24 hectares ses immeubles datant principalement des 15ème et 16ème siècles dont l'architecture mêle gothique et Renaissance.

La guide vous dévoile nombre de secrets et anecdotes qui ont fait la réputation de ce quartier historique et nous découvrons la Cathédrale Saint-Jean et son horloge astronomique.

A midi, chacun se reconforte dans un bouchon, maison gourmande du Vieux Lyon « Les Pavés de Saint Jean » en rejoignant le caveau aux pierres apparentes où chacun déguste une spécialité lyonnaise.

L'après-midi, avec un soleil radieux, est consacré à la visite du musée des Confluences situé à la jonction du Rhône et de la Saône, avec une architecture atypique de verre et d'acier. Musée d'histoire naturelle, d'anthropologie, des sociétés et des civilisations qui raconte l'histoire de l'humanité et du vivant. Il fait dialoguer l'infinie richesse des cultures et des civilisations pour mieux comprendre et rêver le Monde.

A 19h, retour sans problème par le train, où chacun partage ses impressions et découvertes.

Robert FONTAINE